



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2002
Français
Original: anglais

Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Session d'organisation
New York, 14 juin 2002

Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Résumé

Mandat du Groupe de personnalités éminentes

1. Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151. Dans cette résolution, l'Assemblée a demandé que l'application du Nouvel Ordre du jour fasse l'objet d'un examen à mi-parcours, et qu'il soit procédé ultérieurement à son examen et à son évaluation finals. En 1999, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de commander une évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour, et l'Assemblée générale a souligné qu'une telle étude devrait être de qualité, indépendante et de haut niveau. Un groupe de 12 personnalités éminentes, appuyé par une équipe restreinte d'experts indépendants de haut niveau, a été désigné par le Secrétaire général pour mener à bien cette tâche.

Principales conclusions de l'évaluation indépendante sur les résultats d'ensemble obtenus dans la mise en oeuvre des priorités du Nouvel Ordre du jour

2. Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est un instrument par lequel les pays africains et la communauté internationale avaient pris des engagements mutuels. Un des aspects notables de cet instrument était qu'il fixait comme objectif à atteindre un taux de croissance réelle du produit national brut (PNB) d'au moins 6 % par an en moyenne pendant toute la durée de son application. On avait estimé que, pour atteindre ce taux, le montant net de l'aide publique au développement (APD) devrait atteindre au moins 30 milliards de dollars en 1992, et ensuite augmenter en termes réels de 4 % par an en moyenne. Or, pendant une grande partie de la décennie, le taux de



croissance s'est situé aux environs de 3 %, soit beaucoup moins que le taux nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés par la communauté internationale, un résultat fort décevant.

3. Les mauvais résultats économiques sont attribués à plusieurs causes, dont principalement le fait que l'aide extérieure qui avait été promise ne se soit pas matérialisée. Loin d'augmenter, l'APD en faveur de l'Afrique a diminué au cours de la décennie, passant de 28 milliards 620 millions de dollars en 1990 à 16 milliards 380 millions en 2000, soit une baisse de 43 %. Qui plus est, les mécanismes de désendettement n'avaient donné que peu de résultats significatifs au terme de la décennie. À titre d'exemple, parmi les 33 pays africains admis à bénéficier de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) lancée en 1996, 18 avaient, au mois d'avril 2002, atteint le « point de décision » à partir duquel le service réel de la dette est suspendu. Parmi ceux-ci, seuls quatre avaient, à cette date, atteint le « point d'achèvement » à partir duquel la dette est annulée. Bon nombre de pays créditeurs, reconnaissant implicitement les insuffisances de l'initiative PPTe renforcée, ont pris diverses dispositions supplémentaires en vue de l'annulation ou de la réduction de la dette.

4. Les débouchés commerciaux se sont développés beaucoup plus lentement qu'attendu. Les pays africains continuant, qui plus est, d'être tributaires d'une gamme très étroite de produits de base, ils n'ont pas profité de l'accroissement considérable des exportations mondiales de produits manufacturés. La part des produits primaires dans le volume total des exportations africaines a atteint 26,6 %, le pétrole représentant 54,7 % des exportations et les produits manufacturés 18,4 %. Les termes de l'échange se sont dégradés tout au long de la décennie, ce qui s'est traduit par une baisse des recettes à l'exportation. Vers la fin de la période considérée, plusieurs pays développés ont adopté, dans le cadre du Système global de préférences commerciales, des améliorations dont les pays africains devaient tirer avantage.

5. Le Nouvel Ordre du jour indiquait que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour soutenir les programmes de diversification de l'Afrique, afin notamment de développer les services dits d'infrastructure et d'appui et d'élaborer des réseaux d'information et services connexes en matière de diversification. Toutefois, si la communauté internationale était également favorable à la création

d'un fonds de diversification pour l'Afrique en vue de susciter l'assistance technique nécessaire et fournir des ressources supplémentaires pour le financement de programmes et de projets, ce fonds n'a jamais vu le jour.

6. La libéralisation, la privatisation et les réformes fondées sur l'économie de marché engagées au cours de cette période ont contribué à améliorer la situation macroéconomique des pays qui ont appliqué des programmes d'ajustement; par exemple, les taux d'inflation ont nettement baissé dans ces pays. Mais globalement, ces programmes d'ajustement ont eu des incidences néfastes graves sur les conditions de vie et n'ont pu relancer la croissance. Plusieurs raisons expliquent ce résultat : le retour à la croissance est souvent lent et tellement incertain qu'il compromet toute tentative de remédier aux problèmes sociaux urgents, en particulier s'agissant de la santé et de l'éducation; et très peu de pays africains ont réussi à attirer des investissements susceptibles de favoriser une croissance accélérée et génératrice d'emplois, en dépit d'un contexte plus favorable à l'investissement.

7. Au cours des deux dernières décennies, les pays africains ont abrogé leurs anciennes législations relatives à l'investissement et en ont adopté de nouvelles offrant d'importantes incitations afin de devenir des destinations attrayantes pour l'investissement étranger direct (IED). Les restrictions à l'IED ont été levées et les coentreprises ont été encouragées comme l'un des principaux modèles d'association avec des investisseurs étrangers. Malgré la libéralisation, les retombées qui avaient été promises ne se sont pas matérialisées. Le volume des investissements est resté faible, les flux de capitaux ont été insignifiants; l'IED n'a pas seulement été négligeable, il est resté concentré dans un petit nombre de pays et de secteurs, en premier lieu dans les industries extractives.

8. Les mauvais résultats économiques de la période s'expliquent aussi en partie par des facteurs internes. La faillite interne de régimes marqués par le despotisme et la corruption, liée en partie à des politiques économiques favorisant les rentes de situation, ont aggravé encore davantage la crise économique.

9. Les pays africains ont, au cours des années 90, accompli des progrès importants sur la voie de la démocratisation. Les gouvernements élus par le

suffrage populaire ont, de plus en plus, constitué la règle plutôt que l'exception. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté des déclarations et des décisions proposant des principes normatifs pour l'établissement de systèmes démocratiques de gouvernement, le respect de l'état de droit, la liberté d'expression et les droits de l'homme. Fait significatif, elle a décidé d'exclure certains pays de l'Organisation si aucun changement n'intervenait dans la direction politique du pays à la faveur d'un processus électoral libre. L'OUA s'est aussi employée activement à renforcer ses capacités en matière de prévention et de règlement des conflits.

10. L'épanouissement de la société civile est un autre fait marquant de cette période, comme le montre le développement des organisations non gouvernementales. Cette évolution a été précipitée par la recherche de solutions à la crise du développement en Afrique et le souhait de voir émerger une autre conception du développement qui repose davantage sur la participation. Les organisations non gouvernementales ont aussi été très dynamiques pour ce qui est d'inciter les populations à participer au processus démocratique naissant ainsi que dans le cadre du mouvement pour la protection de l'environnement. Dans certains cas, elles ont pesé sur les négociations de paix ou y ont participé. Si la participation des organisations de la société civile a été largement reconnue à la faveur de ce processus de changement démocratique, la réticence des gouvernements à leur accorder leur soutien empêche ces dernières d'exploiter pleinement leur potentiel.

11. Les gouvernements africains s'emploient depuis de nombreuses années à renforcer leur coopération au niveau sous-régional et à l'échelle du continent. Des progrès importants ont été accomplis en particulier au niveau sous-régional, comme en témoigne le nombre élevé d'organisations qui existent à ce niveau, au prix parfois d'un certain chevauchement de leurs activités. L'adoption en 1991 du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, cadre futur de la coopération et de l'intégration économiques, peu de temps avant le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a ainsi marqué le point culminant de cette tendance, que confirme la création récente de l'Union africaine.

12. Le Nouvel Ordre du jour avait, entre autres, pour objectifs d'intégrer pleinement l'économie rurale dans l'ensemble de l'économie nationale et de parvenir à la

sécurité alimentaire. Les résultats obtenus dans le secteur agricole sont mitigés. En effet, si l'Afrique du Nord a fait des progrès considérables, l'Afrique subsaharienne a, quant à elle, stagné. Ce résultat décevant s'explique en partie par la réduction considérable des ressources allouées à l'agriculture par les gouvernements africains et les donateurs, y compris les institutions internationales, en application des programmes d'ajustement mis en oeuvre pendant la période considérée.

13. La prise en compte des aspects humains du développement, englobant les questions relatives à la population, à l'éducation, à la santé et aux femmes, s'est aussi soldée par des résultats mitigés. Les politiques de développement incluent de plus en plus des mesures en matière de population et les dirigeants s'intéressent davantage aux questions de population, les pouvoirs publics associant les collectivités à l'élaboration et à l'exécution des programmes. Ainsi, plus de 35 pays ont intégré des politiques de population dans leurs stratégies de développement, soit plus du double par rapport à 1990. En outre, le concept de contrôle démographique, qui se réduisait à la régulation des naissances au moyen de la planification familiale et de mesures visant à limiter la taille des familles, recouvre désormais des questions plus larges. Les facteurs écologiques et matériels du développement demeurent toutefois parmi les principaux obstacles au développement futur de l'Afrique.

14. Les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire ont légèrement augmenté au cours des années 90 par rapport aux années 80, qui avaient connu un déclin. L'augmentation du taux d'inscription dans le primaire n'a toutefois pas suffi à compenser le recul enregistré au cours de la décennie précédente. On observe, bien entendu, des disparités importantes entre les pays dans ce domaine, du fait des conflits internes, des difficultés économiques et du choix des politiques économiques. Dans les pays appliquant un programme d'ajustement, les gouvernements ont été contraints de réduire considérablement le budget de l'éducation et les allocations familiales, qui étaient déjà faibles. De plus, le principe de l'éducation primaire gratuite pour tous a quasiment disparu au cours des 10 dernières années. Dans de nombreux pays, la préférence accordée à l'éducation de base au détriment de l'éducation supérieure, pratiquement délaissée, a gravement porté atteinte au renforcement des capacités

dans des domaines critiques dans une économie mondiale de plus en plus fondée sur la connaissance.

15. Tout au long des années 90, plusieurs grandes maladies (paludisme, tuberculose, poliomyélite et, de plus en plus, VIH/sida) ont fragilisé les systèmes de santé de la plupart des pays de la région. Dans le même temps, les dirigeants ont réduit les ressources budgétaires déjà faibles consacrées à la santé et transféré la responsabilité de la majeure partie des dépenses de santé de l'État aux individus, si bien que de nombreux Africains se sont retrouvés dans l'impossibilité d'accéder aux services de santé. Cependant, comme l'indique le récent rapport de la Commission macroéconomie et santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un mauvais état de santé de la population a pour corollaires une baisse de la productivité et une augmentation de la pauvreté. Un certain nombre d'initiatives louables ont été lancées dans le domaine de la santé; on retiendra en particulier la création par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'un fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. À l'occasion d'un grand sommet africain organisé à Abuja en avril 2001, les pays africains se sont engagés à allouer 15 % de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé et à consacrer un niveau de ressources suffisant à la lutte contre le VIH/sida. Une campagne visant à faire reculer le paludisme a également été lancée. Il faut poursuivre, intensifier et mieux coordonner les efforts entrepris dans ce domaine afin d'assurer leur efficacité optimale.

16. De nombreuses mesures ont été prises en vue de promouvoir la participation des femmes au développement. Dans toute l'Afrique, les femmes ont constitué des réseaux et des partenariats dans les différents domaines les concernant. La question de l'égalité entre les sexes a ainsi commencé à être prise en compte dans les politiques et programmes ainsi que dans les procédures administratives et financières. Les 53 pays africains se sont dotés de plan d'action national ou ont adopté des directives en faveur de l'égalité entre les sexes; plus de 35 gouvernements ont mis en place un ministère ou une commission de la femme ou des questions de parité entre les sexes; 50 pays ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Néanmoins, des problèmes subsistent dans certains domaines. Dans la plupart des pays, les filles sont deux fois moins nombreuses que les garçons à être

scolarisées. La représentation des femmes aux organes de décision et au parlement reste faible. Si des progrès ont été réalisés dans l'ensemble, les disparités entre hommes et femmes sont loin d'avoir disparu.

17. Les gouvernements africains ont pris diverses mesures en vue de lutter contre la dégradation de l'environnement dans la région; on retiendra en particulier la création de ministères de l'environnement, l'adoption de lois et de règlements de protection de l'environnement et l'élaboration de plans visant à atténuer les dommages écologiques. Des institutions bilatérales et multilatérales ont appuyé les efforts entrepris au niveau national pour renforcer les moyens institutionnels et techniques ainsi que les capacités de gestion en vue de l'exécution des programmes de développement durable mais les ressources allouées restent insuffisantes.

18. La coopération entre l'Afrique et d'autres régions en développement, l'une des priorités du Nouvel Ordre du jour, est considérée comme une entreprise de longue haleine devant bénéficier à toutes les parties concernées. L'ampleur, la qualité et l'éventail des projets entrepris au titre de la coopération Sud-Sud se sont considérablement accrus au cours des années 90. Cela est particulièrement vrai pour les activités menées dans le cadre de la coopération Afrique-Asie grâce, notamment, au renforcement de l'appui institutionnel apporté aux entreprises et à la constitution de réseaux d'entreprises rendus possibles par les Conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) et les Forums Asie-Afrique. La Malaisie, la République de Corée et l'Inde ont multiplié les opérations d'investissement en Afrique et les accords de coopération technique avec les pays africains. À une échelle plus réduite, l'Afrique a développé des liens avec les Caraïbes et l'Amérique latine, en particulier le Brésil, qui a lancé des initiatives de coopération dans de nombreux domaines. Plusieurs donateurs et organismes des Nations Unies ont également entrepris un certain nombre d'activités en vue de promouvoir des relations entre les pays africains et les pays des autres régions qui soient bénéfiques à toutes les parties et de diffuser les pratiques les plus efficaces. Bien que ces initiatives soient encourageantes, la coopération Sud-Sud reste entravée par le manque d'infrastructures de communication et l'absence de mécanismes de suivi adéquats, en particulier pour ce qui concerne les

échanges effectués dans le cadre des Forums Asie-Afrique.

Tirer des enseignements de l'expérience : condition de la réussite des nouvelles initiatives

19. Le Groupe a retenu un certain nombre d'enseignements essentiels tirés de l'application du Nouvel Ordre du jour, enseignements dont toute nouvelle initiative visant à accélérer le développement de l'Afrique devrait tenir compte.

20. **Le premier enseignement à tirer des 10 années d'application du Nouvel Ordre du jour est sans aucun doute le suivant : conflits et développement sont incompatibles.** Le maintien de la paix et de la sécurité doit donc constituer la principale responsabilité et la première priorité des pays africains, au plan individuel et collectif. Il convient donc de saluer et d'encourager les initiatives prises en ce sens par l'OUA/Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Mais il revient également à la communauté internationale de faire son possible pour appuyer ces efforts de paix. Au niveau bilatéral, les grands pays industrialisés doivent adopter une ligne de conduite, tout particulièrement mais pas exclusivement, dans le domaine du commerce des armes afin de ne pas saper les initiatives régionales et internationales de consolidation de la paix.

21. De trop nombreux conflits continuent de déchirer l'Afrique, tandis que d'autres, latents, menacent d'éclater à tout moment. Les nombreuses parties impliquées dans ces conflits, aussi bien africaines que non africaines, représentant tant des intérêts publics que des intérêts privés, doivent faire davantage pour restaurer la paix, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies qui doit jouer un rôle essentiel en la matière.

22. **Deuxièmement, il faudra, en matière de coopération internationale pour le développement, en particulier pour le développement accéléré de l'Afrique, revoir en profondeur l'idée maîtresse qui a guidé les programmes multilatéraux et bilatéraux en Afrique pendant ces 20 dernières années.** L'un des principaux enseignements tirés de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique est que

la théorie prônant à outrance la libéralisation, la privatisation et la réforme axée sur les marchés a montré ses limites et a abouti, maintes fois, à l'inverse de l'effet recherché, qui était d'accélérer le développement et de faire reculer la pauvreté. Le Groupe a noté que l'adoption sans réserve ni discernement de cette théorie, notamment la réduction au minimum du rôle de l'État et la suppression de toute forme d'aide aux entreprises et aux exploitations agricoles locales par les gouvernements africains et les donateurs, alors même que les pays développés continuaient de pratiquer ce type d'aide à coup de transferts de fonds massifs, estimés actuellement à environ un milliard de dollars par jour en moyenne, avait contribué à saper le développement de la région à bien des égards.

23. Aucun des pays qui ont exécuté fidèlement des programmes d'ajustement structurel en fonction du marché n'a progressé comme prévu. Pendant la période couverte par le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, la pauvreté et les disparités entre les riches et les pauvres ont sensiblement augmenté et les flux d'investissements étrangers directs n'ont pas été suffisants pour relancer la croissance, même dans les pays qui ont procédé aux ajustements structurels les plus rigoureux. Cela explique dans une certaine mesure le scepticisme qui a accueilli les documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

24. Il est indispensable que les pays africains élaborent leur propre stratégie de développement à long terme. Cette stratégie devrait être fondée sur une politique d'élimination de la pauvreté qui mette l'accent sur l'accélération de la croissance et les transformations structurelles, ainsi que sur des politiques d'aide visant expressément les groupes vulnérables de la population. Il y a lieu que les gouvernements africains établissent des partenariats avec leur propre population puis avec la communauté des donateurs et le système des Nations Unies. Il faudra renforcer constamment les politiques et systèmes budgétaires nationaux afin d'accroître le niveau de l'épargne et des investissements intérieurs – qui devront en tout état de cause être complétés par d'importantes ressources extérieures, même si les politiques et systèmes en question donnent entière satisfaction.

25. En ce qui les concerne les donateurs et les institutions financières internationales ne devront pas

se contenter de recommander que les pays africains prennent leurs affaires en main; il faudra qu'ils acceptent que les gouvernements africains démocratiquement élus conçoivent eux-mêmes leurs politiques en collaboration avec la société civile. Peut-on en effet parler de démocratie lorsque ces gouvernements se voient imposer des politiques et ne peuvent laisser aucune véritable marge de manoeuvre aux institutions de leur pays?

26. Troisièmement, les engagements doivent être tenus. C'est là un point sur lequel il n'est pas vraiment nécessaire de revenir. Les Africains appliquent désormais des normes plus rigoureuses dans la conduite de leurs affaires publiques, condition *sine qua non* de leur développement économique. Les donateurs, quant à eux, ont le devoir de tenir les promesses d'appui financier qu'ils ont faites : allègement de la dette accéléré et plus important, y compris annulation complète de la dette des pays qui appliquent de bonnes politiques et mettent en place un environnement démocratique transparent; accès véritable des produits africains aux marchés; augmentation de l'aide sans condition, exception faite des obligations de résultat que les pays acceptent en échange de leur liberté d'action.

27. Dans cette perspective, il faudrait mettre en place des mécanismes de suivi des engagements pris par les donateurs, comme on met actuellement en place des mécanismes de suivi des engagements pris par les gouvernements africains. Dans les deux cas, ces mécanismes sont indispensables pour évaluer les progrès accomplis, déterminer si les parties remplissent leurs engagements et diffuser des informations pour que le public continue à s'intéresser à la question et reste informé. Cela étant, un tel suivi ne serait vraiment possible que si un ensemble agréé d'indicateurs était établi.

28. Quatrièmement, il faut plaider sans relâche en faveur du développement de l'Afrique. Il faut reconnaître que l'ONU soulève toujours la question dans les débats mondiaux et la maintient à l'ordre du jour de la communauté internationale. Le Groupe félicite également l'Organisation des initiatives qu'elle a prises dans le domaine crucial de la paix et de la sécurité, en particulier à la suite de la parution du rapport historique que le Secrétaire général a publié en 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Ce rapport contient de

nombreuses recommandations portant sur tous les aspects des conflits, directs et indirects, et l'application de certaines de ces recommandations a progressé.

29. Cinquièmement, il y a lieu d'accroître l'efficacité et la pertinence de l'action de l'ONU. Deux grandes mesures sont proposées. Premièrement, donner à l'ONU les moyens financiers d'entreprendre des activités en Afrique. La réaffectation des ressources peut bien faire partie des priorités régionales de certains organismes, elle n'apportera qu'une amélioration relativement mineure tant que le budget des activités opérationnelles de l'ONU et de ses organismes sera aussi désespérément faible. L'insuffisance des moyens nécessaires pour utiliser les ressources de manière optimale entraîne un important gaspillage de compétences et de connaissances.

30. Deuxièmement, améliorer la coopération. À l'intérieur du système des Nations Unies lui-même, la concurrence habituelle entre les organismes fait place de plus en plus souvent à une coopération plus constructive aux niveaux national et régional. Il faut que cette évolution se poursuive et que la simplification et l'harmonisation des procédures, déjà en cours, soient accélérées. À tous les niveaux – national, régional et mondial –, l'ONU doit mobiliser ses très faibles ressources financières et ses nombreuses compétences de façon plus rigoureuse et plus efficace.

31. Au niveau national, cela signifie que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient être élaborés parallèlement afin qu'ils puissent répondre aux besoins des pays tels qu'ils sont exposés dans les stratégies nationales de développement. Les gouvernements africains ont donc un rôle déterminant à jouer dans l'élaboration de leurs politiques et dans la coordination de l'appui que leurs partenaires nationaux apportent à ces politiques. Le Groupe estime que les pays devraient donner aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies la possibilité de participer, avec les représentants des institutions de Bretton Woods, au processus consultatif relatif aux documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté.

32. Au niveau régional, cela signifie que les organismes des Nations Unies devraient être mieux informés. Le Groupe se félicite des consultations régionales des organismes présents en Afrique, qui se tiennent tous les ans sous les auspices de la

Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que de l'encouragement à poursuivre dans cette direction que le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a prodigué à ces organismes. Il fait valoir cependant qu'à en juger par la manière dont les organismes des Nations Unies participent aux initiatives régionales et à l'échelle du continent, il faudra redoubler d'efforts pour faire taire leurs rivalités et donner plus de cohérence à leur action.

33. Au niveau mondial, cela signifie que la défense de la cause de l'Afrique doit s'intensifier et faire l'objet de rapports périodiques à l'Assemblée générale. L'harmonisation des activités de mobilisation en faveur de l'Afrique menées par l'ONU devrait être confiée à une seule autorité qui ait les moyens de sa mission. Le Groupe propose également que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité tiennent périodiquement des réunions conjointes au sujet des questions relatives à l'Afrique.

Comment aller de l'avant

34. La présente évaluation a notamment pour but d'examiner s'il y a lieu d'élargir le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou d'adopter un nouveau cadre d'action. Dans la mesure où l'on s'accorde généralement à reconnaître le rôle déterminant joué par les gouvernements africains dans le développement de l'Afrique, le Groupe estime qu'il serait logique et approprié que le système des Nations Unies appuie les initiatives régionales de développement plutôt que de lancer des initiatives parallèles, sous la forme soit d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement élargi, soit d'un cadre d'action entièrement nouveau. Il estime également, sur la base des considérations et des observations ci-après, que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique fournit le cadre requis pour cet appui.

35. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est un cadre de développement intégré et global conçu par les dirigeants africains eux-mêmes. S'appuyant sur un diagnostic des causes du ralentissement économique et de l'appauvrissement croissant de l'Afrique, il propose une large conception de l'avenir du continent, esquisse une stratégie propre à concrétiser cette conception et définit un programme d'action axé sur un certain nombre de domaines

prioritaires. Il décrit en outre un ensemble de principes généraux propres à permettre d'élaborer et d'appliquer des politiques économiques saines et de garantir une gouvernance transparente et démocratique. Les pays participant au programme s'engagent à mener des politiques fondées sur ces principes généraux. Ils ne sont pas tenus de suivre un schéma ou un modèle de développement particulier mais ils doivent, indépendamment de leur situation particulière, se rendre compte mutuellement de l'action qu'ils mènent. Outre qu'il fournit un cadre général de principes sur lesquels fonder les politiques nationales, le Nouveau Partenariat donne également aux dirigeants politiques des pays africains et des pays membres du G-8 l'occasion de débattre des problèmes généraux de développement de l'Afrique (adéquation de l'aide, accès aux marchés, allègement de la dette, etc.). Le Groupe estime que ce dialogue peut être élargi au Secrétaire général de l'ONU, au Président de la Banque mondiale, au Directeur général du Fonds monétaire international et au Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

36. En recommandant que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique soit adopté par les organismes de l'Organisation des Nations Unies comme cadre général de leur appui au continent, le Groupe a pris dûment note du fait qu'il était toujours en cours d'élaboration au moment où la rédaction du présent rapport s'achevait. Il a par ailleurs fait valoir que s'il était largement approuvé par la communauté internationale, il fallait redoubler d'efforts, non seulement pour le faire adopter plus largement en Afrique, ce qui supposait qu'on le défende vigoureusement auprès des institutions démocratiques et de la société civile des pays africains, mais aussi pour en préciser les principes sous-jacents afin de montrer qu'il se distinguait nettement des initiatives infructueuses qui l'avaient précédé.

37. Les potentialités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en montrent aussi la fragilité. Le processus capital consistant à concrétiser les aspirations qui s'y font jour par des politiques nationales ou sous-régionales reste à mettre en oeuvre. La prise en charge des opérations ne peut se faire que sur le terrain, après adoption des politiques nationales appropriées. Le Nouveau Partenariat reconnaît d'ailleurs franchement, dans l'exposé de ses principes, que la réalisation de bon nombre de ses objectifs est

étroitement tributaire de l'assistance externe. Les donateurs qui fournissent cette assistance devront assumer pleinement leur rôle de partenaires dans le développement de l'Afrique en s'engageant à nouveau à laisser la maîtrise des opérations aux dirigeants africains et à éviter de leur imposer, comme précédemment, des conditions dont l'effet a été contraire à celui recherché.

38. L'échec du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est dû essentiellement à l'absence de moyens appropriés de vérifier les résultats et le respect des engagements pris. Les examens par des pairs proposés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont donc un pas dans la bonne direction. Au niveau politique, l'Union africaine et les groupes politiques sous-régionaux étudient actuellement les moyens de procéder à ces examens. Au niveau économique, les examens par des pairs peuvent être dépolitisés et conduits sur la base de critères techniques objectifs. À la demande du Nouveau Partenariat, la CEA élabore actuellement des critères devant permettre de réviser le mode de fonctionnement de l'économie et des sociétés. Les examens par des pairs prévus à cette occasion exigeront des indicateurs fiables que les bureaux nationaux de statistique et les organismes des Nations Unies peuvent aider à établir.

39. Les pays membres de l'OCDE recourent déjà à ce type d'examen dans le cadre du Comité d'aide au développement de cette organisation. Le Groupe recommande que les examens par des pairs, dont la plupart ne portent actuellement que sur les politiques et pratiques d'aide, soient élargis à toutes les politiques ayant des incidences sur l'Afrique, en particulier dans les domaines du commerce et de l'agriculture, et que l'on examine plus avant comment les pays africains pourraient participer à ces examens lorsqu'ils donnent lieu à des débats sur l'impact des politiques d'aide et des pratiques commerciales qui les intéressent. Le Groupe recommande également d'appliquer aux organismes des Nations Unies les examens par des pairs prévus pour les pays donateurs.